

**Comité des engagements spécifiques**

**RAPPORT DE LA RÉUNION TENUE LE 5 OCTOBRE 2016**

NOTE DU SECRÉTARIAT<sup>1</sup>

Le Comité des engagements spécifiques a tenu une réunion le 5 octobre 2016, sous la présidence de M. Changtian Han (Chine). L'ordre du jour de la réunion, reproduit dans l'aérogamme WTO/AIR/CSC/6, a été adopté.

**1 POINT A – QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ÉTABLISSEMENT DES LISTES**

1.1. Le Président a rappelé que la délégation de la Turquie avait présenté antérieurement au Comité une proposition (document JOB/SERV/224 daté du 29 février 2016) au titre de ce point afin de redynamiser la discussion du Comité sur les examens des besoins économiques. Notant les difficultés que posaient les mentions vagues et ambiguës de ces examens dans les listes des Membres, la Turquie proposait de poursuivre les travaux dans le cadre du Comité, y compris: 1) d'effectuer une mise à jour de la note du Secrétariat sur les examens des besoins économiques en prenant en compte les listes des nouveaux Membres et les offres révisées; 2) d'examiner les mentions des examens des besoins économiques insérées dans les ALE par les Membres, en vue de parvenir à une définition de ces examens et une méthode d'inscription dans les listes qui soient acceptables; 3) de procéder à un échange volontaire de renseignements entre Membres sur les exigences en matière d'examen des besoins économiques spécifiées dans leur législation et l'application *de facto* de ces examens; et 4) d'identifier les éléments communs dans les critères des examens des besoins économiques, par mode et par secteur.

1.2. Le Comité était convenu uniquement de charger le Secrétariat d'actualiser sa note sur les examens des besoins économiques en prenant en compte les listes des Membres ayant accédé récemment. Par conséquent, le Secrétariat avait publié le deuxième addendum à sa note sur les examens des besoins économiques, qui figurait dans le document S/CSS/W/118/Add.2 et avait été présenté à la réunion précédente du Comité. Lors de la discussion qui avait suivi, il avait été reconnu que ce nouvel addendum renforçait la nécessité de poursuivre les travaux sur les examens des besoins économiques car il montrait non seulement que le nombre total d'examens inscrits dans les listes avait augmenté, mais aussi que les mentions ambiguës et peu précises concernant ces examens continuaient de poser problème. En revanche, il n'y avait pas eu accord sur la marche à suivre par le Comité pour ce qui était des autres propositions de la Turquie.

1.3. Le Président a indiqué que, lors de ses consultations, les délégations avaient réaffirmé leur soutien général en faveur de la poursuite des travaux sur les examens des besoins économiques. Il a invité instamment les Membres à réaliser des progrès concrets à la réunion en cours. En dehors des examens des besoins économiques, le Président avait mené des consultations avec les Membres sur d'autres questions se rapportant à l'établissement des listes, comme le reflétait l'ordre du jour annoté. Il y avait eu des réactions positives, et notamment des manifestations d'intérêt pour des travaux sur des questions spécifiques telles que les prescriptions en matière de localisation.

1.4. Le représentant de l'Équateur s'est référé au document présenté par la délégation de la Turquie et aux documents fournis par le Secrétariat pour ce qui était des examens des besoins économiques inscrits dans les listes des Membres pour différents modes de fourniture et différents secteurs. Le fait que, dans la plupart des cas, les critères d'application de ces examens n'étaient

---

<sup>1</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

pas clairement définis était source d'ambiguïté et d'incertitude pour les engagements. Les examens des besoins économiques étaient mentionnés à l'article XVI de l'AGCS comme une forme de limitation concernant l'accès aux marchés, mais l'Accord ne contenait aucun élément d'information sur la définition de ces examens et leurs critères d'application. La principale difficulté était de savoir comment réduire le degré de subjectivité concernant les examens des besoins économiques. Différentes analyses effectuées antérieurement permettaient de conclure que ces examens constituaient un obstacle important au commerce des services, en particulier pour le mode 4. Le fait que les Membres appliquaient des examens des besoins économiques sans qu'il existe de définitions, paramètres et procédures d'application clairs affectait le commerce des services. Par conséquent, l'Équateur suggérait qu'en complément des documents déjà établis le Secrétariat analyse – sur la base des directives fournies dans le Manuel des statistiques du commerce international des services de l'Organisation des Nations Unies – l'effet de restriction des examens des besoins économiques sur l'accès aux marchés, en tenant compte des répercussions entraînées pour chaque mode de fourniture. À partir de cette analyse du Secrétariat, certains critères, lignes directrices, définitions ou procédures pourraient être établis au niveau multilatéral pour les examens des besoins économiques et, le cas échéant, pour chaque mode de fourniture. Cette suggestion était faite dans le seul but de faire avancer les travaux concernant ces examens.

1.5. Le représentant de la Chine a dit que les questions et propositions mentionnées par la Turquie méritaient d'être examinées plus avant. La définition des critères plus clairs et plus généralement acceptés pour les examens des besoins économiques permettrait d'accroître la transparence et la clarté juridique des engagements pris par les Membres et de réduire les pratiques ambiguës en matière d'inscription dans les listes. Il serait peut-être nécessaire de revenir sur cette question plus en détail après un échange de renseignements substantiel.

1.6. Le représentant de l'Union européenne a réaffirmé le soutien de sa délégation en faveur de la poursuite des travaux sur les examens des besoins économiques. Il souhaitait obtenir de nouvelles précisions sur la proposition de la Turquie visant à ce que le Secrétariat étudie les examens des besoins économiques mentionnés dans les ALE, et s'est dit ouvert à la proposition d'un processus d'échange de renseignements conduit par les Membres sur les pratiques au niveau national en matière d'examens des besoins économiques. S'agissant de la proposition de l'Équateur, l'intervenant estimait que la quantification de l'effet de restriction des examens des besoins économiques existants allait au-delà de la question de l'inscription dans les listes et ne relevait pas de la discussion au titre de ce point. D'une façon générale, la délégation de l'UE souhaitait poursuivre les discussions sur les questions se rapportant à l'établissement des listes, lesquelles devraient être au centre des travaux du Comité à l'avenir. La délégation de l'UE réfléchissait au niveau interne aux questions auxquelles il convenait d'accorder la priorité et un certain nombre de consultations internes étaient en cours.

1.7. Réaffirmant le soutien de sa délégation pour les travaux sur les examens des besoins économiques, la représentante de l'Inde s'est dite favorable à la proposition de la Turquie visant à ce que le Secrétariat analyse les examens des besoins économiques mentionnés dans les ALE et les offres. Il faudrait sans doute davantage de temps pour préciser ce qu'il convenait d'attendre de l'analyse, mais l'exercice serait utile. L'Inde appuierait tous travaux futurs dans ce domaine.

1.8. Le représentant de l'Équateur a expliqué que la proposition de sa délégation consistait à demander au Secrétariat d'analyser l'effet de restriction des examens des besoins économiques sur l'accès aux marchés. Pour ce faire, il serait utile de s'appuyer sur le Manuel des statistiques du commerce international des services. Ce document avait été publié par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales en février 2010 et adopté par la Commission de statistique de l'ONU à sa quarante et unième session périodique. Le Manuel définissait un cadre convenu au niveau international pour l'établissement et la présentation des statistiques du commerce international des services, ce qui contribuerait à faciliter les négociations sur le commerce des services. Sept organisations et institutions avaient participé à la révision du Manuel, dont l'OMC, le FMI, la CNUCED, l'OCDE et Eurostat. L'Équateur estimait que ce document serait utile au Comité dans la poursuite de ses travaux.

1.9. Le représentant du Canada a réaffirmé l'intérêt de sa délégation pour la proposition de la Turquie. D'une façon générale, le Canada était prêt à participer à une discussion sur les questions se rapportant à l'établissement des listes qu'il pourrait être utile que le Comité examine plus particulièrement. L'intervenant a souligné que les travaux du Comité devraient être dirigés par les Membres. Notant le soutien général exprimé en faveur de la proposition de la Turquie,

l'intervenant invitait instamment les Membres à mener des discussions de fond. Les Membres pourraient commencer par un échange d'expériences sur les examens des besoins économiques si cela leur convenait. En réponse à la proposition de l'Équateur, l'intervenant a dit estimer comme l'UE qu'une étude économique sur l'incidence des examens des besoins économiques allait au-delà de la question de l'inscription dans les listes.

1.10. La représentante de l'Australie a indiqué que sa délégation appuyait énergiquement les travaux sur les examens des besoins économiques depuis que la proposition avait été présentée. L'Australie était intéressée par toutes les idées exposées dans la proposition de la Turquie et souhaitait les voir prendre forme. Selon elle, l'étape suivante pourrait consister en un échange de renseignements entre les Membres sur leur expérience concernant l'inscription des examens des besoins économiques dans les listes.

1.11. Le représentant de Singapour a dit que la liste d'exemples de pratiques en matière d'établissement des listes issue des consultations du Président fournissait aux Membres une bonne orientation pour poursuivre la discussion. Singapour était favorable à la poursuite des travaux sur les questions se rapportant à l'établissement des listes. Il serait par exemple intéressant d'entendre les Membres exprimer leurs vues sur les références aux lois et règlements d'application générale dans une liste.

1.12. La représentante des Seychelles a dit que sa délégation était favorable à la proposition de la Turquie, à la poursuite de la discussion sur l'inscription dans les listes et à un échange de renseignements sur les examens des besoins économiques. Les Seychelles faisaient partie des Membres qui avaient inscrit des examens des besoins économiques dans leurs listes avec des critères clairs et souhaitaient savoir comment les autres Membres avaient inscrit ces examens dans leurs listes.

1.13. Le représentant des États-Unis s'interrogeait sur l'objet de la discussion au Comité en l'absence de négociations effectives sur l'accès aux marchés. S'agissant de la proposition de la Turquie, il a indiqué qu'il n'avait pas été répondu aux questions posées antérieurement par sa délégation concernant, entre autres, l'orientation des travaux, ce qu'il convenait plus précisément de demander au Secrétariat d'établir et le problème à traiter. L'intervenant notait qu'il n'avait été fait aucun progrès en ce qui concerne la proposition de la Turquie, ce qui tenait peut-être selon lui à un manque de clarté. Par conséquent, il demandait de nouveau à la Turquie de préciser et clarifier sa proposition. En ce qui concerne la proposition de l'Équateur, l'intervenant partageait les préoccupations exprimées par les autres délégations.

1.14. Le représentant de la Turquie a rappelé que sa délégation avait présenté sa note sur les examens des besoins économiques lors de la série de réunions de mars 2016 dans l'espoir de susciter un débat actif entre les Membres sur la manière de traiter le problème. Il avait été reconnu que les examens des besoins économiques avaient été inscrits dans les listes d'une façon ambiguë. L'absence de clarté et de critères d'application précis avait un effet dissuasif pour les fournisseurs de services. Le caractère ambigu des examens des besoins économiques était par ailleurs contraire à l'un des principes fondamentaux de l'AGCS, celui de la transparence. Ces examens laissaient une place à la discrimination et à l'arbitraire sur le marché et rendaient difficile l'évaluation du respect des engagements. S'il était reconnu que les examens des besoins économiques inscrits dans les listes des Membres posaient un problème, la discussion du Comité sur la manière de le traiter n'avait pas été suffisante. La note de la délégation de la Turquie sur ces examens visait à stimuler la discussion sur la question en vue de tirer parti de l'expérience des Membres. C'est pourquoi la Turquie avait présenté quatre propositions dans sa note, comme l'avait indiqué le Président dans ses observations liminaires. Le Secrétariat avait donné suite à la première proposition en distribuant un addendum à sa note qui prenait en compte les examens des besoins économiques inscrits dans les listes des Membres ayant accédé récemment. Les autres propositions visant à ce que le Secrétariat effectue les études correspondantes n'avaient pas fait l'objet d'un consensus. Selon l'intervenant, les études proposées permettraient aux Membres d'avoir une meilleure idée de l'ampleur et de la nature du problème et les aideraient à trouver les solutions possibles. Il se félicitait de la volonté des Membres de faire part de leur expérience concernant les examens des besoins économiques. La délégation de la Turquie avait pris note des questions soulevées et fournirait de plus amples précisions à la réunion suivante.

1.15. Le représentant du Secrétariat partageait les préoccupations exprimées au sujet de la proposition de l'Équateur, qui semblait être un exercice d'analyse de la relation de cause à effet

entre les exigences en matière d'examen des besoins économiques et leur effet de restriction pour le marché des services. Le Secrétariat pourrait ne pas être en mesure d'effectuer cette analyse faute de renseignements suffisants. Le problème lié à l'inscription de ces examens tenait au fait que leurs critères d'application n'étaient pas indiqués de sorte qu'il n'y avait aucune certitude pour les engagements. Il s'agissait d'un problème d'inscription dans les listes alors que l'analyse économique de l'incidence de ces examens était une autre question. Même d'un point de vue méthodologique, il serait difficile d'analyser l'incidence d'une mesure dont la définition était ambiguë.

1.16. Le représentant de l'Équateur a expliqué que la proposition de sa délégation visait à faire avancer la discussion sur les examens des besoins économiques parce qu'il n'existait pas d'analyse de leur effet de restriction pour le marché des services. Il remerciait les autres délégations pour leurs observations et en ferait part à sa capitale. Sa délégation était disposée à poursuivre la discussion.

1.17. Le Président a pris note de la volonté générale de poursuivre la discussion sur les examens des besoins économiques et les autres questions se rapportant à l'établissement des listes. Il poursuivrait ses consultations sur la marche à suivre pour ce qui était des propositions de la Turquie et des travaux sur les autres questions se rapportant à l'établissement des listes. Le Président a ensuite suggéré que le Comité prenne note des déclarations et revienne sur ce point à sa réunion suivante.

1.18. Il en a été ainsi convenu.

## **2 POINT B – QUESTIONS DE CLASSIFICATION**

2.1. Le Président a rappelé qu'il n'y avait eu de discussion de fond sur aucune question de classification spécifique à la réunion précédente bien que certains Membres aient continué d'exprimer un intérêt général pour une poursuite de la discussion à cet égard. Il avait mené des consultations sur les travaux futurs qui pourraient être entrepris au titre de ce point. Ces consultations avaient notamment porté sur les questions de savoir s'il était souhaitable que le Comité examine la correspondance entre, d'une part, le document W/120 fondé sur la CPC provisoire et, d'autre part, la version 2.1 de la CPC, et s'il valait la peine d'examiner de plus près certaines questions non réglées, en particulier celle de la classification des services intervenant dans le commerce électronique et des services relatifs aux biens environnementaux qu'il n'était pas facile d'identifier dans le système de classification actuel.

2.2. Le représentant de la Chine a dit que la classification sectorielle utilisée dans les listes d'engagements spécifiques des Membres de l'OMC, à savoir le document W/120 et la CPC provisoire, avait été élaborée il y a plus de 20 ans. L'évolution ultérieure des industries de services et la réalité du marché devaient être prises en compte de façon appropriée dans un système de classification qui facilite les futures négociations si un nouveau système devait être adopté. Par conséquent, sans préjudice de la sécurité juridique des engagements existants, le Comité devait poursuivre la discussion technique sur les questions de classification. La Chine était notamment intéressée par la question des nouveaux services. Selon elle, les services informatiques en nuage et les services de réseaux sociaux entraient dans la catégorie des nouveaux services parce qu'ils n'étaient pris en compte de façon appropriée dans aucun secteur de services de la CPC provisoire et n'étaient pas non plus vraiment couverts par le système de classification actuel de l'OMC. Par exemple, les services publics d'informatique en nuage comprenant généralement les services d'infrastructure (IaaS), les services de plate-forme (PaaS) et les services de logiciels (SaaS), ces différents types de services en nuage devaient être classés au cas par cas au lieu de traiter tout l'ensemble comme des services liés à l'informatique. La Chine suggérait que les Membres procèdent à un échange de renseignements sur leurs pratiques en matière de réglementation et de classification pour les services susmentionnés et que le Secrétariat compile ces renseignements et aide les Membres à en effectuer l'analyse.

2.3. Se référant aux questions soulevées par le Président dans ses consultations, la représentante de l'Australie a dit que sa délégation demeurait favorable à des discussions sur les questions se rapportant à l'établissement des listes et les questions de classification. Toutefois, il avait été constaté que les discussions étaient plus productives lorsqu'elles s'inscrivaient dans le cadre de négociations actives ou pouvaient y contribuer. Au vue de l'expansion que prenait le programme

concernant les services dans le cadre duquel de nombreuses idées intéressantes étaient actuellement examinées, l'Australie estimait qu'à mesure que ces idées seraient davantage développées dans d'autres organes elles pourraient contribuer utilement à des discussions complémentaires dans le cadre du Comité. Ces discussions pourraient porter par exemple sur les questions de classification liées aux TIC à mesure que le programme relatif au commerce électronique prendrait forme, ou sur l'inscription dans les listes des mesures relatives à la localisation dans le cadre de débats sur la facilitation des échanges pour le mode 1. Le Comité pourrait également étudier toute question relative aux exemptions de l'obligation NPF découlant de leur examen actuel, une fois celui-ci achevé. L'Australie était ouverte aux suggestions des autres Membres et continuerait à réfléchir aux discussions qu'il pourrait être le plus utile de mener dans le cadre d'un plus large programme concernant les services.

2.4. En ce qui concerne la suggestion formulée par la Chine, de plus amples renseignements étaient nécessaires sur la manière dont les travaux proposés pourraient faire fond sur les précédentes discussions du Comité. Les récentes discussions sur les nouveaux services avaient été très utiles et approfondies mais l'Australie considérait que le sujet était épuisé. Elle n'était pas d'accord avec la présomption de la Chine selon laquelle ces discussions avaient amené à conclure que l'informatique en nuage pouvait être assimilée à de nouveaux services. Selon l'Australie, la classification existante dans le cadre de l'AGCS couvrait parfaitement l'informatique en nuage. L'Australie était prête à procéder à une nouvelle discussion ou à un nouvel échange de renseignements sur la classification des services informatiques en nuage et services liés à l'informatique s'il était clair que cet exercice ferait fond sur les précédents travaux et ne serait pas une répétition des discussions tenues antérieurement au Comité.

2.5. Le représentant du Canada a repris à son compte l'intervention de l'Australie et a ajouté qu'une approche fondée sur une liste négative pour l'établissement des listes éviterait la nécessité d'une discussion sur les nouveaux services et améliorerait la qualité des engagements.

2.6. Le représentant de l'Union européenne a demandé à la Chine de clarifier l'objectif de la discussion proposée. Il a rappelé les discussions tenues antérieurement au Comité sur les nouveaux services, y compris l'exposé sur l'exhaustivité de la CPC présenté par le fonctionnaire de l'ONU chargé des statistiques. L'intervenant n'était pas d'accord avec l'interprétation selon laquelle l'informatique en nuage n'était pas couverte par la classification existante. Pour l'Union européenne, elle faisait partie des services liés à l'informatique.

2.7. Le représentant des États-Unis a repris à son compte les précédentes interventions, réitérant qu'il avait été fait le tour de la question des nouveaux services et que l'approche fondée sur une liste négative serait utile dans ce domaine.

2.8. Le représentant de la Chine a souligné de nouveau que le document W/120 et la CPC provisoire avaient été établis il y a plus de 20 ans et que la classification devait répondre à l'évolution du secteur des services. Ce que sa délégation avait proposé était un échange volontaire de renseignements qui pourrait s'effectuer en mode informel si les Membres préféraient qu'il en soit ainsi.

2.9. Le représentant du Secrétariat a rappelé que l'informatique en nuage avait déjà fait l'objet de discussions au Comité même si elles n'avaient peut-être pas été concluantes et que les Membres n'étaient pas parvenus à une convergence de vues. Ces discussions avaient été axées sur les questions de savoir si les nouvelles technologies créaient nécessairement de nouveaux services et si certains services étaient réellement nouveaux ou simplement fournis par de nouveaux moyens. Ces questions avaient également été traitées dans un certain nombre de différends concernant les services. Le Secrétariat pourrait fournir, sur demande, les références des documents pertinents.

2.10. Le Président a indiqué qu'il subsistait des divergences sur la question de savoir si l'examen des nouveaux services devait être poursuivi. Il a également indiqué qu'il existait un intérêt pour des discussions sur certaines questions spécifiques de classification. Par conséquent, il invitait instamment les Membres à présenter des contributions concrètes à cet égard. Le Président a ensuite suggéré que le Comité prenne note des déclarations et revienne sur ce point à la réunion suivante.

2.11. Il en a été ainsi convenu.

### **3 POINT C – TRAVAUX FUTURS ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

3.1. Le Président a suggéré de tenir des consultations sur la date de la réunion suivante et d'en informer les Membres en temps utile.

3.2. Il en a été ainsi convenu.

### **4 POINT D – AUTRES QUESTIONS**

4.1. Aucune délégation n'est intervenue au titre de ce point. Le Président a déclaré la réunion close.

---